

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Interdisant le stationnement 48 Grand'Rue à AUBIET
pour cause d'emménagement

--

Le Maire de la commune d'AUBIET ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36 et R 37 ;

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ;

VU la demande faite par M. TOLO Xavier domicilié 48 Grand' Rue 32270 AUBIET, qui souhaite emménager du vendredi 13 septembre 2019 au dimanche 15 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que cet emménagement va être effectué, il est nécessaire de réglementer le stationnement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – M. TOLO Xavier est autorisé à emménager devant le 48 Grand Rue à AUBIET, du vendredi 13 septembre 2019 au dimanche 15 septembre 2019.

ARTICLE 2 – Le stationnement sera interdit pendant la durée des travaux mentionnée ci-dessus, emplacement réservé à l'emménagement.

ARTICLE 3 – La signalisation nécessaire et réglementaire sera mise en place par les services municipaux pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 4 – Les trottoirs et les dépendances de la chaussée seront remis à l'état initial.

ARTICLE 5 – M. le Maire d'AUBIET et les services municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires.

Fait à AUBIET, le 21 août 2019



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry Lecarpentier", is written over a faint, stylized graphic of a quill pen.

Thierry LECARPENTIER